

# ENQUÊTE UNIPSO-BRUXEO IMPACT COVID-19

## FINANCEMENTS EUROPÉENS

24/04/2020

**Contacts :** Elise Lay ([elise.lay@unipso.be](mailto:elise.lay@unipso.be))  
Mathieu de Poorter ([mathieu.depoorter@unipso.be](mailto:mathieu.depoorter@unipso.be))  
Laurent Serrure ([laurent.serrure@bruxeo.be](mailto:laurent.serrure@bruxeo.be))

**Destinataires :** Membres

**Objectif :** Information

**Confidentiel :** NON

## MÉTHODOLOGIE ET FINALITÉ DU QUESTIONNAIRE

UNIPSO et BRUXEO ont conjointement adressé entre le 15 et 22 avril 2020 à leurs fédérations membres et leurs entreprises une enquête sur les financements européens.

Cette enquête visait à répertorier et évaluer les impacts de la crise Covid-19 sur les projets dans le secteur à profit social (SPS) soutenus par des financements européens, avec un focus particulier sur les fonds structurels. De plus, ce questionnaire visait à récolter les propositions d'actions et/ou de mesures du SPS sur ces financements européens dans le cadre de l'actuelle programmation (2014-2020), ainsi que de la prochaine (2021-2027).

L'enquête a permis de récolter un total 78 questionnaires complets et pertinents au 22/4, en couvrant une majorité des secteurs à profit social (voir profil des opérateurs et projets pour plus de détails).

Sans être exhaustives et représentatives de l'ensemble et de la diversité des opérateurs, des tendances intersectorielles ont pu être dégagées. Elles sont synthétisées et structurées dans la présente note selon :

- ▶ Les impacts liés aux financements européens dans le cadre de la programmation actuelle pour les entreprises à profit social
- ▶ Les impacts liés aux financements européens pour la prochaine programmation européenne (2021-2027)
- ▶ Des propositions d'actions et de mesures pour prendre en compte ces impacts

Ces tendances intersectorielles, associées aux analyses et au suivi de l'actualité de la crise sanitaire ont permis d'élaborer un courrier commun d'interpellation intersectoriel UNIPSO-BRUXEO-UNISOC à l'attention des autorités publiques des entités fédérées (Ministres de tutelle et administrations compétentes de Wallonie, FWB et Région de Bruxelles-Capitale), ainsi que d'en faire un relais auprès de nos partenaires européens du secteur à profit social.

## PROFIL DES OPÉRATEURS ET PROJETS

### ÉCHANTILLON COMPLET

Voici la répartition des 78 réponses valides :

- ▶ Bruxelles-Capitale (RBC ; 49 %), Wallonie (RW ; 33 %), Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB ; 17 %) et Communauté germanophone (CG ; 1 %)
- ▶ Les principaux secteurs qui ont répondu à l'enquête sont l'insertion socio-professionnelle (58 %), la formation pour adulte (18 %), et la culture, activités récréatives et sport (5 %)
- ▶ Les principaux financements répertoriés concernent principalement le Fonds Social Européen (FSE ; 64 %), puis le Fonds européen agricole pour le soutien du développement rural (FEADER ; 12 %) et le Fonds européen de développement régional (FEDER ; 6 %) <sup>1</sup>
- ▶ Ces financements sont utilisés pour financer l'emploi et les activités des opérateurs mais également les frais de fonctionnement. Dans la majorité des cas, les financements, tels que le FSE, couvrent plus de la moitié voir la (quasi-)totalité des coûts liés à l'emploi et/ou aux activités des projets
- ▶ Dans la très grande majorité de ces projets, le financement européens intervient à hauteur de 30-60 % du budget total selon le type de financement. Le solde étant financé principalement par les autorités régionales et/ou communales (ex. via CPAS), avec un apport de l'entreprise pouvant monter au plus à 10 %.

### RÉGION WALLONNE, FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES & COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

- ▶ Sur les 40 réponses valides en RW, FWB et CG, 58 % sont issues de l'insertion socio-professionnelle, 18 % de la formation pour adulte, et 5 % de la culture, activités récréatives et sport.
- ▶ Les projets européens dans le SPS en RW, FWB et CG sont principalement cofinancés par le FSE (52 %), le FEADER (19 %) et le FEDER (8 %) qui comprend les projets Interreg.
- ▶ Les principaux co-financeurs publics et partenaires dans ces projets sont la RW et la FWB, directement ou via leurs administrations respectives compétentes (ex. : AViQ, FOREM, ONE, etc.). Il faut par ailleurs noter que les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) peuvent être considérées dans l'apport des entreprises.
- ▶ Quasiment l'ensemble des entreprises à profit social souhaitent soumettre un ou demande de financement européen pour la prochaine programmation, malgré que des incertitudes persistent sur les thématiques qui seront proposées.

### RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

- ▶ Sur les 39 réponses valides en RBC, près de 80 % proviennent de structures ayant l'insertion socio-professionnelle comme activité principale.
- ▶ Les opérateurs bruxellois gèrent des projets cofinancés par différents types de financement européens, tels que le FSE (83 %), Erasmus+ (9 %), FEDER (2 %).
- ▶ 74% des opérateurs qui ont obtenu un financement européen comptent introduire un nouveau projet lors de la prochaine programmation, et 13% hésitent encore.

<sup>1</sup> 9 % des financements concernent également le Fonds de recherche et d'innovation Horizon 2020 mais étant spécifique à un seul acteur dans les activités et services de santé, nous n'en tiendrons pas compte dans la suite de l'analyse.

- ▶ Seul 25% des opérateurs n'ont pas d'autorité publique comme partenaire ou porteur du projet financé. Les autorités publiques les plus représentées sont la COCOF (48%), Actiris (31%) et Bruxelles formation (26%).
- ▶ Taux de cofinancement de l'entité régionale, communautaire ou belge : entre 40%-60% du financement (65% des projets) entre 61%-80% (35% des projets). Le reste du cofinancement provient d'une entité européenne et dans certains cas isolés des opérateurs.

## IMPACTS LIÉS AUX FINANCEMENTS EUROPÉENS ACTUELS

### IMPACT SUR LES ACTIVITÉS

La plupart des opérateurs sont confrontés à des problématiques liées aux mesures de confinement adoptées pour lutter contre la crise.

#### *Activités actuelles*

- ▶ Arrêt de toutes les activités en présentiel (événements, réunions, formations, accompagnements, stages). Celles-ci sont annulées, suspendues ou postposées (à une date incertaine liée à la sortie du confinement).
- ▶ Mise en place de dispositifs alternatifs pour continuer, si possible, certaines activités :
  - ▶ Télétravail des travailleurs
  - ▶ Développement d'outils pédagogiques à distance (ex. : formations, accompagnements, plateforme de travail)
  - ▶ Suivi et contact à distance avec les bénéficiaires
  - ▶ Adaptation et réorganisation du travail (ex. : suivi administratif, financier, programmation activités futures)
- ▶ Pour certains publics/secteurs (ex : demandeurs d'emploi, personnes étrangère ou d'origine étrangère, personnes fragilisées, détenus, école) ou pour certaines activités (ex : formation en agriculture, formations ou accompagnement nécessitant une présence physique), les modes alternatifs à distance ne peuvent être appliqués et donc arrêt des activités
- ▶ Interrogation des opérateurs quant à la prise en compte par les autorités de ces dispositifs alternatifs dans le cadre des justificatifs
- ▶ Pas ou peu de mise au chômage temporaire du personnel. Les opérateurs tentent de maintenir le personnel en télétravail

#### *Activités prévues par le projet*

- ▶ Difficultés certaines pour atteindre tous les objectifs inscrits dans les projets d'ici la fin 2020
- ▶ Problématique d'accomplir et d'exécuter l'ensemble des activités fixées pour 2020 tout en :
  - ▶ Poursuivant certaines activités si possible à distance
  - ▶ Prévoyant un rattrapage de certaines activités après la période de confinement
- ▶ Risque d'augmentation de ces difficultés d'accomplissement des activités en lien avec les échéances et modalités adoptées lors du déconfinement (progressif, selon les secteurs, respect des mesures de distanciation sociale, etc.)
- ▶ Suspension de certains contrats, problème de recrutement des bénéficiaires, crainte de perdre des bénéficiaires
- ▶ Question du report ou prolongement de la période de réalisation des activités après 2020

## IMPACTS SUR LE FINANCEMENT ET LA GESTION ADMINISTRATIVE

- ▶ Actuellement, pas d'impact positif ou négatif lié au financement de l'activité
- ▶ Le mécanisme de financement des projets européens est basé sur le versement d'une avance qui a eu lieu avant la crise
- ▶ Crainte de l'impact du non-respect des objectifs fixés dû à la diminution ou à l'arrêt d'activités à la fin de l'année 2020, ou de la période déterminée sur le financement européen (solde) à percevoir
- ▶ Cofinancement du projet : dichotomie entre les subventions régionales ou communautaires qui semblent être immunisées et/ou garanties, et les subventionnements européens pour lesquels aucune immunisation et/ou garantie n'est actuellement indiquée ; cette situation contradictoire menaçant de fait l'intégralité du projet et les emplois qui y sont liés
- ▶ La cellule bruxelloise FEDER et le Erasmus+ proposent une prolongation de la durée des projets sans budget supplémentaire
- ▶ Grande incertitude et inquiétude des opérateurs liées à la quasi-absence d'informations précises et claires des pouvoirs publics concernant :
  - ▶ Le maintien de l'entièreté des subventions
  - ▶ Les dépenses éligibles dans le cadre des financements européens
  - ▶ Les activités pouvant être justifiées alternativement (télétravail, outils à distance, etc.)
  - ▶ La prise en compte dans les dépenses liées à l'achat de matériel pour continuer à exercer certaines activités à distance (ex. : logiciel informatique), ou pour se conformer aux mesures de distanciation sociale liées à la période de déconfinement (ex. : aménagement des lieux, matériel de protection, etc.)
  - ▶ Le report éventuel des activités après 2020

## AUTRES IMPACTS OU PROBLÉMATIQUES

- ▶ Impact de la crise liée aux bénéficiaires visés par les projets européens souvent déjà précarisés et fragilisés : impacts psychologiques, arrêt de la formation ou de l'accompagnement, chômage, etc.
- ▶ Non-respect de la réglementation relatives aux marchés publics dans l'achat de matériel pour poursuivre l'activité à distance et permettant de mettre en place les mesures de distanciation (ex. : masques, gants, gel, écran plexi de séparation, marquage au sol, etc.)
- ▶ Existence de craintes et d'incertitudes concernant le maintien du personnel et une volonté de garder l'expertise en interne
- ▶ Le FEDER, FSE Flandre et Erasmus+ ont entre autres déjà fait part de la possibilité de prolonger la durée des projets, ce qui pourrait entraîner un pic d'activités lors du dernier trimestre 2020 qui ne serait difficilement gérable en termes d'organisation
- ▶ Difficulté de justifier les heures de formation pendant le confinement puisque les bénéficiaires ne sont pas présents sur place mais bénéficient des services proposés à distance. Les bénéficiaires ne peuvent donc pas signer les feuilles de présence (contrôlées systématiquement par le FSE). Il est difficile d'évaluer le travail à distance réalisé par des stagiaires ou étudiants. Les formateurs, de leur côté, travaillent à temps plein pour transmettre et suivre la matière.
- ▶ Crainte de certains opérateurs de perdre une partie de leurs bénéficiaires durant cette interruption
- ▶ Considérant l'arrêt des activités jusqu'à nouvel ordre et la possibilité éventuelle de prolonger la durée de projets, le versement des subventions pourrait également être reporté, ce qui poserait par conséquent un problème de trésorerie pour certains opérateurs

## IMPACT DE LA CRISE SUR LES FINANCEMENTS EUROPEENS – NOUVELLE PROGRAMMATION 2021-2027

La plupart des opérateurs ont l'intention de poursuivre leurs activités dans le cadre de la nouvelle programmation européenne en 2021. Beaucoup s'interrogent sur plusieurs aspects :

- ▶ Aucune information des pouvoirs publics sur cette nouvelle programmation (contenu et modalités)
- ▶ Quelle sera la période de transition entre les deux programmations et le risque sur le maintien de l'emploi (ex. : préavis à donner) ?
- ▶ Incertitude concernant les garanties de subsidiation, d'indexation et de cofinancement des pouvoirs publics. Les opérateurs redoutent que la prochaine programmation ne réponde pas à la mesure de leurs besoins financiers pour réaliser leurs actions.
- ▶ Craintes concernant des collisions d'agendas entre les activités de l'actuelle programmation et celles de la suivante
- ▶ Questionnements liés aux éventuels changements de priorités, domaines, thématiques de la future programmation européenne et dès lors de la déclinaison au sein des entités fédérés pour faire face et sortir de la crise sanitaire et économique
  - ▶ La réorientation de certains financements européens pour gérer les crises peut, pour certains opérateurs, avoir un effet négatif liée à une diminution de leurs activités futures ou non reconduction de leurs projets n'entrant plus dans les priorités des fonds. Ceci impliquerait une réduction ou un arrêt de financement et impact sur l'emploi.

## PROPOSITIONS D'ACTIONS ET DE MESURES

- ▶ Nécessité d'une communication et information urgente et claire des pouvoirs publics et des agences concernées auprès des opérateurs
- ▶ Immunisation de la période de crise (confinement et déconfinement) sur les financements européens
  - ▶ Maintien du financement européen malgré la non-réalisation des objectifs et de l'entièreté des activités liées
- ▶ Prolongation et adaptation des délais de réalisation des activités en 2021 voire 2022.
  - ▶ Allongement des délais s'accompagne d'un versement d'un pourcentage du solde pour faire face aux dépenses inhérentes à la réalisation des activités
- ▶ Souplesse et flexibilité dans le contrôle des justificatifs et rapports ; ex. : flexibilité des délais, souplesse des aménagements, réduction des exigences, avances de trésorerie (ou paiement anticipé des soldes des années 2018 et 2019 pour gagner en trésorerie).
- ▶ Allègement de l'inspection dans la période de confinement.
- ▶ Réduction des objectifs et résultats à atteindre
- ▶ Prise en compte dans les dépenses éligibles des frais de personnel travaillant en télétravail
- ▶ Prise en compte pour la période de déconfinement du coût lié aux équipements de protection et aménagement nécessaires
- ▶ Demande de considérer 2021 comme une année de transition entre les deux programmations européennes
- ▶ Garantir le maintien du financement prévu afin de pouvoir payer le personnel qui est en télétravail

- ▶ Diminuer le délai de traitement des dossiers pour ne pas attendre au minimum 3 ans avant de recevoir le solde
- ▶ Prendre en charge financièrement le coût de l'équipement de protection des bénéficiaires et des encadrants
- ▶ Prendre en compte le travail préparatoire de toutes les actions qui étaient mises en lancement (frais de personnel et charges de fonctionnement comme la publicité de l'action, les sélections, frais indirects, dépenses engagées comme location de locaux ou achats non remboursables par les fournisseurs, etc)